

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du LUNDI 29 JUIN 2015

Sur convocation en date du 22 juin 2015 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le lundi 29 juin 2015 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, Mme PROTAT, Mme LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, Mme DESRAT, Mme MICHEL, Mme CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, Mme PERRARD, Mme PASQUIER, Mme CHERRIOT, M. PETIT, Mme MARNAT, M. BUGNOT, Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. DEFAUX, M. NONOT.

Secrétaire de séance : M. Xavier FEVRE.

### **APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :**

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2015, publié et affiché en son temps, est approuvé par 16 Voix POUR et 1 ABSTENTION de Mme CHERRIOT.

### **④ Remplacement d'un membre suppléant au SIEM**

Il convient de pourvoir au remplacement de M. GIBOULOT en tant que délégué suppléant au SIEM.

M. Jany BUGNOT se présente pour ce poste.

Avec 17 voix POUR, M. BUGNOT est proclamé élu délégué suppléant au SIEM.

### **④ Groupement de commandes pour l'électricité avec le SIEM**

Suite à l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, le SIEM propose d'organiser un groupement de commandes afin d'obtenir des tarifs avantageux.

Cet appel d'offres, proposé à toutes les communes du département, concerne les tarifs « jaune » et « vert » qui doivent disparaître en 2016, mais aussi le tarif « bleu » (puissance inférieure à 36 kVa) qui concerne l'ensemble des contrats de notre commune.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement
- Autorise l'adhésion de la Commune de Saint Just-Sauvage au Groupement de Commandes
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

### **④ Conventions avec Orange pour l'enfouissement des lignes aériennes de télécommunications des rues Zola, Blériot, Martin et Gambetta**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire dissimuler le réseau de télécommunications dans les rues Emile Zola, Louis Blériot, Allée Henri Martin et Rue Léon Gambetta compte tenu de l'enfouissement du réseau électrique par le SIEM dans ces mêmes rues.

La signature d'une convention particulière est nécessaire. Cette convention permet de formaliser les modalités juridiques et financières pour l'enfouissement de ce réseau en lien avec les réseaux publics d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'effacement du réseau de télécommunications des rues Zola, Blériot, Martin, Gambetta
- AUTORISE le Maire à signer les conventions particulières pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité

### **④ Attribution du marché de travaux de voiries des rues Zola, Blériot et Martin**

Un appel à concurrence a été lancé le 28 avril 2015. 4 entreprises ont répondu à la consultation. Considérant qu'à l'issue de la procédure, après analyse des offres par le maître d'œuvre CAP INGELEC et exposé en commission d'appel d'offres, il apparaît que le meilleur choix se porte sur l'entreprise ROUSSEY, pour un montant total de travaux de 486 800,68 € H.T. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de voiries avec l'entreprise ROUSSEY.

### ② **Décision modificative au Budget Primitif 2015**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015 suite à la création de l'entourage du bassin d'eaux pluviales du lotissement par l'entreprise SF RENOVATION pour un montant de 3840 € TTC :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
Chap / Article	Nature	Montant à modifier	Chap Article	Nature	Montant à modifier
<b>Opérat° n° 177 Cpte 2313</b>	Construction CTM	<b>- 1 890,00 €</b>	<b>Opérat° 175 Cpte 2135</b>	Lotissement les Petits Prés	<b>+ 1 890,00 €</b>

### ② **Informations**

**P.L.U.** : Pour rappel, la Chambre d'Agriculture a donné, par courrier de novembre 2014, un avis défavorable au projet soumis, malgré la réduction du zonage constructible proposé par enlèvement de la zone 2AU au Carlat et de la parcelle ZT 115 sur la Mardelle.

Suite à des échanges entre M. MAHOT, du cabinet CDHU qui élabore le PLU pour la commune, et la Direction Départementale des Territoires, il apparaît que cette dernière souhaite que la commune effectue une nouvelle consultation de la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles) au titre de l'évolution du Code de l'Urbanisme. M. le Maire propose de réduire de nouveau le potentiel constructible en supprimant complètement la zone 2AU de la Mardelle qui est constituée de 2 parcelles communales et demander un nouveau passage en CDCEA.

### ② **Questions diverses- Tour de table**

**Mme MICHEL** : demande la réfection de la peinture des passages piétons sur la traverse de Sauvage.

M. AUTREAU informe qu'un devis a été signé avec l'entreprise T1 en fin d'année 2014 et que nous sommes dans l'attente de la réalisation du marquage de la ligne centrale et de 10 passages piétons.

**Mme PERRARD** : souhaite qu'un signalement soit fait auprès du Conseil Départemental afin que soit réalisé l'élagage des arbres en bordure de la route de Maizières au niveau de la ferme de Sébastopol.

**M. MARTIN** : informe que l'association L'espoir Canin vient de concourir lors des Championnats de France de Ring à Montluçon et l'équipe s'est classée 4<sup>ème</sup> au Grand Prix de la Société Canine.

**Mme CHERRIOT** : Madame CHERRIOT donne les raisons pour lesquelles elle s'est abstenue lors de l'approbation du compte-rendu du CM du 13 avril 2015.

1) Dans le budget primitif 2015, il a été inscrit en dépenses d'investissement la somme de 473 360 € pour la construction du local technique municipal dont l'implantation est prévu près du stade. Bien qu'elle ait été contre ce projet en 2014 lors du vote du budget, elle s'est ralliée à la majorité et a approuvé le budget 2015 ne sachant pas toutefois que le permis de construire était à ce jour refusé.

Donc elle propose plutôt que de bloquer une somme aussi importante d'investir une partie dans la réfection de rues à Sauvage en particulier celles dont les écoulements d'eaux pluviales n'existent pas ce qui entraînent par gros orages des inondations chez les riverains.

*Monsieur HEMBISE répond que cette somme représente plusieurs années d'économies grâce à une bonne gestion et qu'il ne faut pas dépenser sans compter.*

Mme CHERRIOT dit que les économies doivent se faire sur des dépenses de fonctionnement et pas sur des projets d'investissements non réalisables dans l'année ou à court terme.

2) Mme CHERRIOT trouve les augmentations décidées par la Communauté de Communes importantes.

- abonnement eau potable : +11 %

- abonnement assainissement : +13 % tarif m3: +12 %

Monsieur TONIUTTI répond que cela fait plusieurs années que les tarifs n'avaient pas augmentés.

3) Mme CHERRIOT signale qu'il est programmé 30 000 € de travaux dans la rue de La Croix Bégat : renouvellement de la couche de roulement + création d'un avaloir d'eau pluviale et d'une tranchée drainante.

La rue fait 200 mètres de long et sur les  $\frac{3}{4}$  il n'y a pas de riverains ce sont des champs donc très peu empruntée. Pourquoi cette rue plutôt qu'une autre ?

On lui répond que le critère de priorité est l'état de la chaussée.

Mme CHARLOIS : demande à ce que les haies soient taillées dans la rue Jean Moulin, dans le virage au niveau des n° 3 et 4.

Signale que le parquet de la grande salle de le MJC est sale et qu'il faudrait surveiller le nettoyage.

*Pour information, la société ISS effectue le nettoyage du parquet à la monobrosse une seule fois par mois.*

M. FEVRE : demande qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires du n° 2 rue Anatole France afin de leur rappeler que les encombrants doivent être apportés à la déchetterie et que les poubelles doivent être sorties à partir du Jeudi soir uniquement. En cas d'absence, ces déchets peuvent être apportés aux containers se situant à la MJC ou au stade.

Mme PROTAT : informe que le CCAS vient de mettre en place une Bourse d'aide au Permis de Conduire pour les jeunes de 17 à 25 ans. Cette aide se fera suivant conditions de ressources et une vingtaine d'heures de bénévolats sera exigée en contrepartie.

Un groupement d'achat concernant l'acquisition de fuel domestique ainsi qu'une mutuelle santé vont également être proposés. Ces dispositifs seront exposés par le bulletin municipal à paraître début juillet.

Concernant le repas des Anciens, celui-ci se déroulera le Samedi 28 Novembre à la MJC avec une animation dansante avec « Gigi Musette ».

M. BUGNOT : informe que la pancarte signalant le « Chenil-Pension » rue Claude Bernard gêne la visibilité en sortant sur la RD 440 et qu'il serait souhaitable de la déplacer.

- Demande l'installation d'un store sur la baie vitrée de la petite salle de la MJC.

- Demande la mise en place d'un plan à l'entrée du cimetière afin de faciliter le repérage des sépultures.

M. TONIUTTI : demande à ce que les services techniques arrachent le lierre qui pousse sur la façade Nord de l'église.

M. AUTREAU souhaite que la haie en périphérie de la Chapelle de Sauvage soit taillée. M. AUMONT en informera le gestionnaire.

Mme LEVERT : remet à chaque conseiller l'affiche concernant les manifestations organisées les 03 et 04 octobre prochain afin de célébrer le bicentenaire de la mort du Maréchal Brune. Il est demandé à chaque conseiller participant de se mettre en costume d'époque. Pour le couchage des figurants, il est fait appel aux bonnes volontés pour fournir de la paille. Mme PERRARD souligne le problème du stockage et de la quantité nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 h 45.

Vu, le secrétaire de séance  
Xavier FEVRE

Vu, le Maire  
James AUTREAU

